

## La Maison des Enfants, un lieu pour tous

- des activités adaptées par âge
- des camps organisés l'été
- des locaux spécialement conçus pour les enfants
- des animateurs professionnels
- des tarifs adaptés aux ressources des familles
- pendant les vacances, possibilité d'accueillir les enfants de 11 ans, participant aux activités du Relais des Jeunes, le matin + repas.

## L A M A I S O N D E S E N F A N T S

Pors An Doas  
29610 PLOUIGNEAU

Ouvert les mercredis  
de 7h30 à 19 h  
et vacances scolaires  
de 7h30 à 18h30



## Contacts et renseignements

☎ 02 98 67 76 45

📞 06 37 14 91 99

📠 02 98 79 82 78

✉ [maisondesenfants@orange.fr](mailto:maisondesenfants@orange.fr)

✉ [plouigneau-mairie@wanadoo.fr](mailto:plouigneau-mairie@wanadoo.fr)

Site internet : [www.plouigneau.fr](http://www.plouigneau.fr)

Rubrique Vie Locale puis Enfance & Jeunesse

## L A M A I S O N D E S E N F A N T S

Accueil de loisirs  
de 3 à 11 ans

Mercredis  
Vacances scolaires



2017/2018



## Un lieu d'épanouissement et de découverte...



L'accueil de loisirs La Maison des Enfants, agréé par Jeunesse et Sports, est ouvert pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le centre propose des activités ludiques et pédagogiques par tranche d'âge, des sorties lors des vacances. Le dossier d'inscription, obligatoire chaque année, est disponible à la Maison des Enfants, à la mairie ou sur le site internet.

## Tarifs 2017/2018

Des tarifs adaptés aux ressources des familles

Quotient Familial (QF)	Mercredi Repas compris*	Vacances Repas compris*
	Par enfant/demi-journée	Par enfant/jour
< 400 €	3,24 €	3,24€
400 à 599 €	3,39 €	6,48€
600 à 799 €	4,53€	9,74€
800 à 999 €	5,70€	11,91€
1000 à 1199 €	6,84€	14,08€
≥ 1200 € et QF non calculé	8,34€	16,25€
Extérieur	9,86€	18,41€

\*Prix du repas : 2.65€ (3.04 € extérieur)

### Calcul du quotient familial

- Fournir le n° d'allocataire CAF lors de l'inscription. L'organisateur est habilité par la CAF pour consulter les quotients.
- Pour les familles dont le quotient n'est pas calculé (MSA,...), fournir l'avis d'imposition de 2016 (sur les revenus de 2015) et une attestation d'allocations familiales (que vous en perceviez ou non).

Sans ces données, les familles se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus forte.

## Inscriptions

Les familles doivent s'inscrire à la Maison des Enfants:

- avant le vendredi qui précède pour une inscription les mercredis
- au moins une semaine avant une période de vacances scolaires
- à compter de juin pour l'été (mi-juin pour les familles extérieures à la commune)

## Mode de paiement

Facturation mensuelle y compris l'été

- Prélèvement automatique (disponible en mairie ou sur le site internet)
- Espèces, chèques à l'ordre du Trésor Public
- Chèque-vacances
- CESU pour les enfants de 0 à 5 ans inclus

Aides acceptées (à déposer à l'inscription) □ Bons MSA : fournir une copie de bon pour signature, que nous vous retournons afin que vous puissiez l'expédier à la MSA accompagné de votre facture acquittée.